

Date de convocation :
16.01.2025

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le seize janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, MARTINEZ Marie-Anne, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, CROSBY Daniel, BURBLIS Cécile

Absents : Christian CASENOVE, Théo BARBARO,

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N°01-2025

Objet : Décision modificative budgétaire n°5

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 212	Bâtiments publics	-26833.59	
2172 - 221	Aménagements de terrains (mise à dispo)	26833.59	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 23.01.2025.

Le Maire,
Daniel BARBARO

AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/01/2025 066-216601187-20250123-DE_2025_001-DE

